



ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC

OPINION ÉCRITE

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL DU PARC JEAN-DRAPEAU : UN PÔLE DE DESIGN POUR MONTRÉAL

Présentée à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre des consultations publiques portant sur le
Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau

20 septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
UN CONSTAT PARTAGÉ	5
Un pôle du design pour Montréal	6
Le design au service de notre patrimoine naturel.....	7
Une réhabilitation des actifs naturels	8
Un poumon à préserver	9
Le paysage : un atout inestimable	10
Le jardin des Floralies : un exemple de design végétal?.....	12
La réussite du Plan passe par un meilleur encadrement.....	12
CONCLUSION	14
RECOMMANDATIONS.....	15

AVANT-PROPOS

Fondée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est une corporation professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC/CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP/IFLA).

L'AAPQ représente 502 membres agréés et 98 membres stagiaires qui œuvrent dans les secteurs public, privé, institutionnel, communautaire et universitaire québécois.

L'Association a pour mission de rassembler, de représenter et de soutenir ses membres ainsi que de promouvoir la profession d'architecte paysagiste dans le contexte de la protection, la mise en valeur, la gestion et la création des paysages en tous milieux, ce qui contribue à créer un cadre de vie durable, fonctionnel, esthétique et sain pour la population.

L'architecte paysagiste exerce une profession de synthèse. Comme professionnel de l'aménagement du territoire et des espaces extérieurs, il se voit impliqué en amont de la réalisation des projets, de l'élaboration du concept jusqu'aux plans et devis de réalisation, en plus d'en être le maître d'œuvre. Il est appelé à travailler en collaboration avec des experts-conseils où il s'assure d'optimiser la gestion du projet et d'effectuer les suivis auprès d'une équipe multidisciplinaire.

INTRODUCTION

C'est avec un grand intérêt que l'AAPQ participe à la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'avenir du parc Jean-Drapeau (PJD).

Figurant parmi les cinq grands parcs de Montréal, le parc Jean-Drapeau est au cœur de notre histoire et a contribué à façonner l'image de Montréal. Reconnu pour sa valeur patrimoniale et naturelle, ce site exceptionnel constitue une source de fierté inestimable pour les Montréalais et Montréalaises, mais aussi un environnement attractif pour les touristes en quête d'une expérience inédite.

À l'occasion de son congrès 2014 portant sur le tourisme et les paysages, l'AAPQ s'est intéressée à l'avenir du parc Jean-Drapeau. Nos membres ont eu la chance de dresser un état des lieux et de réfléchir sur différentes composantes à l'origine même du Parc.

Cette opinion s'appuie sur un fait incontournable : les îles sont un lieu significatif de l'évolution des pratiques de l'architecture de paysage où l'architecte paysagiste Frederick Todd, les différents services municipaux, une firme célèbre de Chicago McFadzen, Everly, Louis Perron (premier architecte paysagiste québécois), les plus grands bureaux canadiens et américains (Oberlander, Project Planning, Sasaki, Don Graham, etc.), sans oublier WAA et plus récemment LEMAY ont contribué à donner un caractère d'exception au Parc Jean-Drapeau.

UN CONSTAT PARTAGÉ

D’abord, nous tenons à saluer la transparence dont la direction du PJD a fait preuve dans sa présentation de l’état des lieux dans le cadre des consultations publiques et en préparation du plan directeur de développement et d’aménagement du Parc. La direction ose nommer les forces et opportunités du Parc tout en reconnaissant l’impact des déficits d’entretien cumulés qui ont mené à des effets structurels néfastes pour le développement du site.

Dès 2014, les membres de l’AAPQ se sont penchés sur l’état du PJD et en sont venus aux conclusions suivantes :

- Le site intègre du mobilier disparate et désuet;
- L’affichage est éparpillé et fractionné;
- Les fonctions des bâtiments de services sont inadéquates;
- Les qualités formelles et stylistiques des bâtiments sont discutables;
- Certaines espèces végétales sont inappropriées et en mauvais état;
- La configuration des promenades haute et basse est à revoir;
- L’aménagement de l’espace est pauvre au regard de son articulation et des vues actuelles et potentielles;
- Finalement, la Place des Nations est en mauvais état.

Pour l’AAPQ, une vision d’ensemble et cohérente devrait contribuer à retisser le Parc.

Un pôle du design pour Montréal

Cette nouvelle vision doit, à notre avis, s'appuyer sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du PJD et se traduire dans une conception moderne de l'aménagement du site qui permettra à Montréal de réaffirmer sa position privilégiée comme ville UNESCO de design.

À notre avis, le parc Jean-Drapeau a tous les attributs pour le développement d'un pôle de design à Montréal, un laboratoire du design et de l'aménagement innovants et exemplaires, en quelque sorte, qui fédérerait les forces vives en la matière et qui pourrait agir comme espace de démonstration pour les différents secteurs du design à Montréal. Comme le Musée national des beaux-arts du Québec nous le rappelait l'an dernier, l'auteur Martin Fox écrivait en 1967, dans une édition du magazine Print (« Expo 67: A Design Laboratory », mars-avril 1967), que « L'Expo a engendré une espèce de laboratoire de design, ce qui devrait être le but ultime de toute exposition internationale. Ses architectes, ses ingénieurs, ses paysagistes, ses designers graphiques ont tous pu expérimenter des concepts novateurs en aménagement urbain ».

50 ans après la tenue de l'Exposition universelle, nous recommandons de poursuivre sur cette voie! En effet, l'Expo 67 a permis de lancer le Québec sur la voie de la modernité et a constitué une vitrine exceptionnelle qui a propulsé de nombreux designers québécois.

De l'architecture du bâtiment en passant par l'architecture de paysage, l'art public et le design de mobilier urbain, au design de mode auquel on doit la confection des uniformes des hôtes, jusqu'au design graphique lié à l'image de marque de l'Exposition universelle, le mot d'ordre était clair : place à l'innovation.

Comme nous l'avons affirmé précédemment, plusieurs actifs de l'Expo 67 se trouvent dans un état avancé de détérioration. Cependant, plusieurs œuvres et créations sont toujours actuelles et maintiennent vivante la mémoire du site. Le dôme de Buckminster Fuller, la Place des Nations et la sculpture « l'Homme » de Calder sont quelques réalisations sur lesquelles doit s'appuyer le futur plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau. L'île Sainte-Hélène et son extension, l'île Notre-Dame, ont su s'inspirer en 1967 de l'architecte paysagiste Frederick Todd dans la conception des aménagements qui mettaient en valeur la situation exceptionnelle du site et son potentiel paysager. Voilà les principales forces sur lesquelles doit s'appuyer le futur plan directeur.

Alors que l'administration municipale annonçait en mai 2018 son plan d'action en design pour accélérer l'intégration du design dans l'ensemble des pratiques de la Ville de Montréal, nous croyons que, 50 ans après l'Expo 67, une nouvelle synergie entre les disciplines du design et de l'aménagement doit être instaurée sur les lieux, en s'appuyant sur ses principales réalisations.

RECOMMANDATION 1

❖ **Faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design.**

Le design au service de notre patrimoine naturel

L'île Sainte-Hélène a été, rappelons-le, un lieu militaire stratégique qui a été cédé successivement au gouvernement fédéral et à la Ville de Montréal. Ayant servi de site d'amusement pour des milliers de Montréalais qui utilisaient le traversier pour s'y rendre à la fin des années 1800, le site a été significativement et habilement remanié par le célèbre architecte paysagiste Frederick Todd, lorsque la Ville a mandaté ce dernier au tournant des années 1930 pour réaliser et mettre en œuvre le plan d'aménagement de l'île Sainte-Hélène.

Todd proposa la création d'un espace qui contrastait avec la vie urbaine. Pour lui, l'aménagement de l'île devait s'inspirer des caractéristiques naturelles en protégeant les zones qualifiées de sauvages, en profitant de l'emplacement stratégique du lieu pour créer des percées visuelles sur le fleuve et en mettant en valeur le patrimoine historique du secteur. Tout en projetant déjà l'attrait touristique du site, les composantes liées à l'air, l'eau et le paysage étaient au cœur de la vision de l'architecte paysagiste pour qui ce « paradis boisé et insulaire » influencerait la santé et le bonheur de la population et des générations futures : une véritable Terre des Hommes!

C'est un peu ce que nous retrouvons dans le plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles présenté en 1993. Au dire même des décideurs : « La vision exprimée dans ce plan directeur propose de concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure, comptant parmi les plus importants du Québec ». Plus encore : « L'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement ».

25 ans plus tard, il est permis de se poser la question : comment a-t-on pu s'éloigner autant d'un plan qui proposait de faire du parc Jean-Drapeau un lieu résolument vert et bleu?

Pourtant, dès 2005, le conseil d'administration avait mis sur pied trois instances de concertation qui ont validé la vocation principale d'un parc public pour le PJD : « Un grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air. »

RECOMMANDATION 2

- ❖ **Réitérer pour le PJD la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.**

Une réhabilitation des actifs naturels

Il existe un fort consensus à l'effet que le développement du PJD se serait fait sans s'appuyer sur une vision d'ensemble du site. D'ailleurs, le document *État des lieux du parc Jean-Drapeau* reconnaît que l'absence de plan d'aménagement d'ensemble ainsi que le sous-investissement pour le maintien de ses actifs ont considérablement restreint son développement ».

Bien que l'AAPQ souscrive entièrement à la nécessité de doter le PJD d'un plan d'aménagement d'ensemble et à l'importance d'investir dans les actifs du Parc, quelles sont les orientations qui guideront cette planification et quels seront les choix d'investissement?

L'histoire du parc Jean-Drapeau nous rappelle qu'en plus du caractère naturel associé à son site, l'évolution du Parc a vu une place importante être consacrée aux activités sportives et, plus récemment, aux grands événements de culture et de divertissement. Alors que les infrastructures sportives et les nouvelles installations et nouveaux équipements ont récolté la part la plus importante des investissements au cours des dernières années, les actifs dits naturels se sont vus

dépréciés, faute de stratégie de développement, de conservation et d'entretien, et ce, à la faveur d'une plus grande minéralisation de l'espace public.

Nous comprenons que cette stratégie d'investissement ciblée dans de nouvelles installations événementielles permet d'accroître les revenus autonomes du PJD, mais elle tend aussi à augmenter le risque lié à la dépendance financière vis-à-vis quelques partenaires. Plus encore, ces investissements répartis dans certains secteurs ont confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement du site.

Le PJD doit s'appuyer sur une saine gestion des actifs naturels pour consolider sa vocation première : le contact avec la nature et le fleuve.

RECOMMANDATION 3

- ❖ **Élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels.**

Un poumon vert à préserver

Dans son troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020), la Ville de Montréal invite ses partenaires à s'engager dans un grand élan de mobilisation visant à « verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources – Priorité 2 ». Concrètement, Montréal s'est fixé comme cible d'accroître l'indice montréalais de canopée de 5 %, le faisant passer de 20 % à 25 % d'ici 2025.

Un inventaire du nombre d'arbres et de la superficie de canopée, réalisé à la demande du PJD, établit en décembre 2016 à 17 650 le nombre d'arbres de 10 cm et plus pour les deux îles. Sur cette base, la canopée, avant les travaux liés au réaménagement d'une partie sud de l'île Sainte-Hélène, couvrait une superficie de 69,8 ha soit 31,8 %. La coupe de 1 063 arbres réduira de 3,1 ha la superficie, retirant 4,4 % de la canopée, la faisant passer de 31,8 % à 30,4 %.

Bien que la baisse de la superficie de l'arborescence associée au réaménagement du secteur apparaît à première vue mineure, nous croyons qu'une stratégie de développement et d'aménagement à la pièce qui accroîtrait la minéralisation du site affaiblirait significativement la canopée du PJD.

Une approche de végétalisation compensatoire devrait tenir compte de l'apport relatif à court terme des nouvelles plantations, de l'état de santé du couvert

arborescent et de la méthode de calcul de la valeur des arbres. D'ailleurs, le Conseil du patrimoine de Montréal, dans un avis publié en 2017, rappelait que « les arbres de gros calibre, aujourd'hui considérés comme d'intérêt, risquent d'être morts dans 30 ans, contrairement aux jeunes arbres qui se seront développés ».

L'AAPQ se réjouit de l'adoption récente d'un Plan maître forestier et invite la SJP à définir un portrait et une stratégie globale de végétalisation qui permettront d'évaluer l'impact des aménagements futurs sur la canopée du Parc.

RECOMMANDATION 4

- ❖ **Adopter une stratégie de végétalisation qui inclura non seulement un plan d'action de plantation, mais aussi le développement d'un modèle de croissance et de rendement dynamique de la canopée.**

Le paysage : un atout inestimable

Le PJD ne serait pas ce qu'il est sans son réseau de promenades et de sentiers, au tout départ établi par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Une partie du réseau offre des vues imprenables sur le fleuve, la montagne et le centre-ville. La promenade riveraine panoramique est un élément distinctif de l'identité paysagère du PJD et elle mériterait à ce titre une signature originale.

Plusieurs segments du réseau, particulièrement sur l'île Notre-Dame, posent des défis en matière de sécurité, mais aussi des conflits d'usage en raison de la tenue des événements sportifs tel le Grand Prix. Le circuit traversant le pont de la Concorde offre des vues exceptionnelles sur les îles tandis que la pointe venteuse, à l'extrémité Sud-Ouest, offre une vue exceptionnelle du fleuve. Le réseau permet par ailleurs, notamment sur l'île Sainte-Hélène, d'expérimenter les unités paysagères intérieures du parc, incluant les sites et ouvrages d'intérêt comme la Place des Nations, le lac, l'amphithéâtre naturel et « l'Homme » de Calder.

Bien que le projet de réaménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Notre-Dame reliera les promenades haute et basse, accentuant ainsi le contact avec le fleuve et dégageant les vues sur la ville, nous croyons qu'une approche beaucoup plus globale à l'égard du paysage devrait être adoptée. Le plan directeur de développement et d'aménagement du PJD devrait intégrer une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site et des relations entre

elles et des relations à leur contexte afin d’orienter la conception du plan d’aménagement d’ensemble.

Cette étude devrait comprendre :

- Des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l’angle végétal, physique, socioculturel, historique, symbolique et esthétique;
- Les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains.

En conséquence de son évolution, rappelons que le parc Jean-Drapeau bénéficie d’un statut de site patrimonial. L’île Sainte-Hélène s’est vu accorder en 2007 un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Il est important de noter que les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d’assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens.

Les particularités historiques du Parc sont fondamentales et contribuent à définir le paysage de Montréal. Un engagement résolu dans le rétablissement des liens forts entre le site et ses paysages doit être pris. Pour y arriver, des outils d’aide à la décision doivent être adoptés en conséquence.

Un de ceux-ci consiste à élaborer une charte du paysage des îles. En plus de mobiliser les acteurs préoccupés par l’avenir du parc Jean-Drapeau, la Charte aurait pour objet de :

- promouvoir la protection du patrimoine paysager;
- sensibiliser les intervenants à la valeur des paysages et à l’impact des intervenants en aménagement;
- favoriser la concertation.

RECOMMANDATION 5

- ❖ **Élaborer une charte du paysage pour le parc Jean-Drapeau.**

Le jardin des Floralies : un exemple de design végétal?

13 ans après l'Expo 67, Montréal a poursuivi le développement du secteur du design en offrant aux Montréalais et aux touristes une première en Amérique : l'exposition internationale les Floralies. Soucieuse de réhabiliter l'ancien site de l'Expo 67, elle a organisé une exposition florale de près de 40 hectares sur l'île Notre-Dame.

Encore une fois, Montréal a su faire preuve d'audace en présentant plusieurs dizaines de milliers de variétés de fleurs et de plantes dans de vastes jardins organisés en plusieurs thématiques. Plus de deux millions de Montréalais et de touristes ont visité les Floralies, l'événement contribuant ainsi au développement économique et touristique de la métropole. Aujourd'hui encore, les Jardins des Floralies ne sont pas sans intérêt. Des milliers de Montréalais continuent annuellement de profiter à pied, à vélo ou en pédalo, le long des canaux et des sentiers, de la beauté des aménagements.

Cependant, nous arrivons à un moment critique pour la pérennité des jardins. Le secteur des Floralies devrait bénéficier d'un programme ambitieux d'aménagement visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et bien sûr les compositions végétales. Ce programme devrait ouvrir la voie au développement d'un concept innovateur pour les Jardins et pour l'ensemble de l'île Notre-Dame qui met de l'avant le design végétal.

RECOMMANDATION 6

- ❖ **Mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies qui développe une approche en matière de design végétal.**

La réussite du Plan passe par un meilleur encadrement

Le constat partagé par une pluralité d'observateurs et d'acteurs est clair : les actifs du parc Jean-Drapeau sont dans un bien piètre état.

Le PJD doit être à la hauteur de sa désignation de grand parc urbain à Montréal.

Bien que le développement de grands évènements tant sportifs que de divertissement ait obtenu la part du lion en matière d'investissement, c'est dans les actifs naturels et dans ses infrastructures vertes du parc que réside la meilleure garantie pour assurer son développement dans une perspective de durabilité.

Pour l'AAPQ, le développement du Parc doit passer par l'innovation sociale et environnementale.

Une préoccupation à l'égard de l'engagement citoyen doit pouvoir émerger des décisions à venir. Nous croyons que notre proposition visant à doter le PJD d'une charte du paysage serait une importante occasion d'aller de l'avant à cet égard.

Un comité de pilotage doit être mis sur pied. Ce dernier, veillera à un meilleur encadrement et à un meilleur suivi dans la réalisation du Plan. Il devrait être composé d'une équipe pluridisciplinaire qui intégrera des professionnels de tous les horizons incluant des architectes paysagistes.

Nous constatons, dans la dernière année, une volonté de faire une plus grande place à l'architecture de paysage dans le développement du Parc. Un tel apport a été négligé dans les dernières années.

Il relève pour nous de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le PJD doit reposer sur une participation et une contribution importantes d'architectes paysagistes au sein de l'équipe de direction du Plan de développement et d'aménagement, ainsi que dans les équipes de gestion.

RECOMMANDATION 7

- ❖ **Intégrer des architectes paysagistes dans l'équipe de direction de mise en œuvre du Plan et dans les équipes de gestion, et ce, conformément à la désignation de grand parc urbain au PJD.**

CONCLUSION

Nous espérons que cette consultation permettra d'exploiter l'opportunité unique de faire du parc Jean-Drapeau un pôle d'excellence en matière de design, d'aménagement et de verdissement tout en favorisant « le contact avec la nature et le fleuve ».

Ce grand parc urbain d'une superficie de 268 hectares, au cœur du Saint-Laurent, observant le paysage urbain sous toutes ses formes, mérite qu'on statue sur sa vocation. Nous avons trop attendu pour le mettre en valeur et chaque hésitation nous éloigne de la cohérence que devra avoir le paysage des îles dans les prochaines années.

Le parc Jean-Drapeau doit permettre à la nouvelle génération de créateurs de reprendre le flambeau laissé par les générations de designers qui, à travers l'histoire, se sont démarqués et ont contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale.

Pour ceux qui nous ont précédés, de l'architecte paysagiste Frederick Todd qui a travaillé au premier plan d'aménagement de l'île Sainte-Hélène, en passant par Richard Buckminster Fuller qui a contribué au succès de l'Expo 67 en y réalisant son dôme géodésique, pour eux et pour ceux qui nous suivront, nous devons nous relever les manches, mobiliser le milieu, mettre à contribution les créateurs d'ici afin de réhabiliter le parc Jean-Drapeau.

C'est plus que la réalisation d'un plan directeur et d'aménagement auquel nous sommes conviés, c'est de savoir ce que nous voulons laisser en héritage aux générations qui nous suivront, particulièrement lorsque ces dernières contempleront et utiliseront les îles.

RECOMMANDATIONS

1. Faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design.
2. Réitérer pour le PJD la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.
3. Élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels.
4. Adopter une stratégie de végétalisation qui inclura non seulement un plan d'action de plantation, mais aussi le développement d'un modèle de croissance et de rendement dynamique de la canopée.
5. Élaborer une Charte du paysage pour le parc Jean-Drapeau.
6. Mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies qui développe une approche en matière de design végétal.
7. Intégrer des architectes paysagistes dans l'équipe de direction de mise en œuvre du Plan et dans les équipes de gestion, et ce, conformément à la désignation de grand parc urbain au PJD.